

DIRECTEUR(TRICE) DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA PLANIFICATION, ET DE L'HABITAT

IDENTITE ET CADRE STATUTAIRE DE L'AGENT

NOM Prénom

Statut : Titulaire/Contractuel (Art. L.332-8 disposition 2 du CGFP)

Catégorie : A

Filière : Administrative/Technique

Cadre d'emplois : Attaché/Ingénieur

Famille de métiers : Encadrement stratégique

Niveau d'études minimum requis : Diplôme de niveau 6 ou équivalent et/ou justifier d'une expérience d'au moins 3 ans sur des fonctions similaires

Temps de travail : Complet

Cycle horaire : forfait-cadre

Date prévisionnelle de prise de poste : 01/08/2026

POSITIONNEMENT DU POSTE

Direction Générale Adjointe du Développement Territorial

Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat

N+1 : Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) du Développement Territorial

DEFINITION METIER

Le/La Directeur(trice) participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'EPCI. Il/Elle mobilise les moyens humains et budgétaires associés permettant d'atteindre les objectifs assignés. Il/Elle propose et met en œuvre des actions au sein des services, suit et analyse les résultats obtenus et rend compte de l'activité. Il/Elle anime les équipes et supervise le fonctionnement des services. Il/Elle assure le pilotage managérial, administratif, financier et juridique de la direction.

FINALITE DU POSTE

Le/La Directeur(trice) de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat participe à la définition des politiques de développement urbain et d'aménagement du territoire, de l'habitat et du logement et pilote l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Il/Elle traduit les orientations politiques en programme d'actions et coordonne les projets dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage en garantissant leur cohérence avec les principes de développement urbain durable du territoire. Elle/Il assure la direction et le contrôle du projet urbain Ecocité Phaonce, notamment l'ensemble des programmes opérationnels du Territoire de l'Ouest, la coordination et la supervision globale des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité, ainsi que le pilotage du partenariat structuré autour du grand projet urbain. Il/Elle est garant(e), dans le cadre des moyens dont il/elle dispose, du bon ordonnancement du programme global opérationnel de la Plaine Ecocité Phaonce (ex : Plaine de Cambaie).

ACTIVITES PRINCIPALES

TRONC COMMUN « Management stratégique »

- Piloter et animer la direction,
- Superviser l'activité, les productions et procédures de la direction,
- Piloter et optimiser la conduite des projets ainsi que les équipes projets
- Développer une approche transversale avec les partenaires internes et externes,
- Elaborer et mettre en œuvre des orientations stratégiques dans ses secteurs d'intervention,
- Proposer des orientations et définir des indicateurs d'évaluation,
- Produire les bilans d'activité de sa direction,
- Garantir la diffusion des informations délivrées aux commissions, partenaires divers et élus référents,
- Organiser et mettre en œuvre une politique publique et en évaluer les effets,
- Gérer les moyens et ressources affectés (budgétaires, administratifs, ressources humaines, système d'information) en adéquation avec la déclinaison des orientations stratégiques et les spécificités de certaines missions (GIP, Régies, Ecocité, etc.) en lien avec sa hiérarchie,
- Assurer la sécurisation juridique des interventions de la direction en collaboration avec les services ressources (DRH, service juridique, direction financière, etc.),
- Contrôler et améliorer la qualité des services rendus.

TRONC COMMUN « Management opérationnel direction »

- Assurer le management des agents placés sous son autorité,
- Piloter, optimiser et évaluer les projets et activités de la direction,
- Organiser et structurer la direction en fonction des attentes et du niveau d'expertise de chacun, en favorisant la responsabilisation des équipes,
- Assurer une fonction de contrôle et de validation des productions au regard des procédures internes et de la réglementation en vigueur (viser les documents sortants, etc.),
- Obtenir le meilleur résultat à partir des ressources financières et des compétences (ressources humaines) disponibles.

DIRECTEUR(TRICE) DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA PLANIFICATION, ET DE L'HABITAT

TRONC COMMUN « Management RH »

- Traiter les données administratives liées à la gestion des ressources humaines (gestion des congés, des plannings, des heures supplémentaires, etc.),
- Réaliser les entretiens professionnels,
- Participer à la préparation du plan de formation,
- Participer à l'actualisation des fiches de postes lors de la campagne annuelle d'évaluation.

TRONC COMMUN « Gestion de projet »

- Elaborer ou participer à l'élaboration du ou des cahiers des charges des projets,
- Piloter le projet en constituant, organisant, coordonnant et animant l'équipe projet selon le cahier des charges,
- Constituer, animer et coordonner un groupe de travail, un réseau de partenaires,
- Construire une méthodologie adaptée aux projets : déterminer une programmation des actions et des moyens à mettre en œuvre, élaborer des procédures adaptées,
- Produire les outils de suivi et de reporting (analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et/ou qualitatives) associés au projet,
- Participer à la négociation et à l'allocation des moyens et optimiser les ressources prévisionnelles allouées dans le cadre des projets,
- Gérer et anticiper les risques et les aléas sur le projet,
- Alerter l'autorité sur les opportunités et les risques (techniques, juridiques, financiers, etc.) inhérents à une stratégie ou à un projet,
- Communiquer sur l'avancement du projet,
- Exercer une fonction de veille sur le domaine traité,
- Participer aux bilans et aux retours d'expérience.

Légende : I : Initiation P : Pratique M : Maîtrise E : Expertise

COMPETENCES PRINCIPALES

Connaissances	I	P	M	E
Environnement territorial			X	
Organisation et services de l'EPCI			X	
Instances, processus et circuits de décision de l'EPCI			X	
Environnement professionnel du/des domaines d'activité (acteurs, partenaires, etc.)			X	
Enjeux, évolutions et cadre normatif du domaine d'activité			X	
Règles de déontologie du domaine d'activité			X	
Finances publiques, comptabilités publique et privée			X	
Marchés publics et achats			X	
Financements publics (dont circuits de demandes de subventions)			X	
Statut de la fonction publique territoriale			X	
Techniques de management			X	
Principes du management opérationnel			X	
Méthodologie et outils du management par objectif			X	
Techniques de négociation			X	
Méthode et ingénierie de projet			X	
Dialogue social			X	
Savoir-faire	I	P	M	E
Elaborer une stratégie, une politique			X	
Analyser un besoin			X	
Conseiller			X	
Manager une équipe			X	
Programmer, planifier et coordonner les activités			X	
Savoir déléguer, contrôler et évaluer			X	
Gérer un conflit			X	
Travailler et animer en/une équipe (en transversalité)			X	
Travailler et animer en/un réseau			X	
Animer une réunion			X	
Élaborer et gérer un budget			X	
Conduire et gérer un projet			X	
Communiquer en interne et en externe			X	
Réaliser un reporting écrit et oral (tableaux de bord, indicateurs, etc.)			X	

DIRECTEUR(TRICE) DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA PLANIFICATION, ET DE L'HABITAT

Rédiger un cahier des charges			X	
Assurer une veille juridique et réglementaire			X	
Outils bureautiques et environnement Web			X	
Logiciels métiers		X		

Savoir-être

Leadership	Sens des responsabilités
Esprit d'analyse et de synthèse	Sens relationnel
Autonomie	Esprit d'équipe
Rigueur	Force de proposition
Organisation	Diplomatie
Disponibilité	Discrétion
Réactivité	Adaptabilité et flexibilité

ACTIVITES SPECIFIQUES

Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'aménagement :

- Établir ou superviser un diagnostic et une analyse sur les dynamiques territoriales et sur leurs incidences en matière de politiques publiques d'aménagement,
- Conduire une analyse des besoins du territoire en matière d'aménagement urbain,
- Proposer des stratégies et contribuer à l'élaboration du projet de développement du territoire de l'EPCI,
- Intégrer dans la stratégie de planification les autres éléments de politique publique : habitat, mobilité, développement économique, environnement,
- Traduire la planification stratégique en projet urbain et le décliner en programmations et actions,
- Conseiller les élus et les alerter sur les risques et les opportunités (techniques, financiers, juridiques, contractuels) liés aux projets d'aménagement et de développement,
- Arbitrer et opérer des choix stratégiques et techniques en cohérence avec les orientations des élus,
- Proposer et suivre des programmes d'études.

Pilotage de la planification urbaine et spatiale et mise en œuvre des principes du développement durable :

- Piloter les démarches de la planification sur le territoire : élaboration, suivi et évolution des documents cadres (Schéma de Cohérence Territoriale SCoT AEC, Programme Local de l'Habitat PLH, Document d'Aménagement Artisanal et Commercial DAAC, Plan Paysage, etc.) en veillant à l'articulation et à la cohérence avec les documents de planification d'échelles et d'objets différents, (SAR/SMVM, SAGE, SDAGE, PDM, etc.),
- Superviser le suivi technique et administratif des missions des bureaux d'études,
- Veiller à la bonne communication des démarches, animer les réunions de travail et organiser la concertation,
- Renforcer et développer les dynamiques partenariales existantes en facilitant la cohérence et la complémentarité des interventions ainsi qu'en créant les conditions propices à la créativité et à l'expérimentation,
- Suivre la mise en œuvre et organiser les modalités d'évolution des documents de planification, dans le contexte de la transition écologique,
- Participer à l'élaboration et suivre l'évolution des autres documents de planification : Schéma d'Aménagement Régional (SAR), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Plan de Déplacement Urbain (PDU), etc.,
- Superviser la conception et la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et d'évaluation des documents de planification,
- Exploiter les résultats des évaluations dans la définition des stratégies d'aménagement urbain,
- Être garant(e) de la sécurisation administrative des procédures.

Coordination et supervision des projets et des opérations d'aménagement urbain :

- Piloter la maîtrise d'ouvrage des projets et superviser les conditions de mise en œuvre des opérations d'aménagement de la Plaine Ecocité Phaonce (Plaine de Cambaie) en adéquation avec les capacités de financement de l'EPCI,
- Ordonnancer, piloter et coordonner la programmation et la faisabilité des projets dans leur dimension sociale, économique, financière, urbaine, environnementale et paysagère, sur la Plaine Ecocité Phaonce,
- Contrôler la cohérence des projets avec les orientations et prescriptions des documents de planification, ainsi que les comportements de marchés foncier et immobilier locaux,
- Organiser ou mobiliser les synergies en interne et en externe autour des grands projets urbains,
- Organiser la concertation publique et l'information sur les projets de l'EPCI,
- Définir, mettre en place et suivre les partenariats avec les opérateurs,

DIRECTEUR(TRICE) DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA PLANIFICATION, ET DE L'HABITAT

- Coordonner les interventions des différents maîtres d'ouvrage et concessionnaires publics autour du grand projet urbain,
- Planifier, suivre et contrôler l'exécution des contrats d'aménagement et/ou la délégation des travaux d'aménagement urbain,
- Assurer le suivi financier, comptable et le bilan des opérations, conformément à la Programmation Pluriannuelle et à la segmentation stratégique financière de l'EPCI,
- Superviser l'évaluation des projets et contrôler les ratios qualité/coûts/délais, dans le respect des intérêts de la collectivité.

Participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat :

- Traduire les orientations politiques en documents de planification et en programmes d'action,
- Élaborer et proposer une politique de peuplement et d'équilibre des territoires en cohérence avec les objectifs de l'EPCI,
- Planifier les ressources (financières, juridiques, humaines) nécessaires à la politique d'habitat-logement.

Pilotage du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) :

- Piloter la mise en œuvre des orientations stratégiques du PILHI et des actions prioritaires définies,
- S'assurer de la cohérence globale des projets avec les objectifs du PLH et du SCoT,
- Superviser les procédures et coordonner les opérateurs éventuels en charge de la résorption de l'habitat insalubre,
- Organiser les dispositifs d'accueil et de traitement de la demande de logement social,
- Organiser des dispositifs d'information et de médiation sur le droit au logement,
- Analyser et suivre les problématiques de fluidification des parcours résidentiels,
- Identifier des publics prioritaires, définir et mettre en œuvre des accords collectifs sur les conditions d'attribution des logements sociaux,
- Promouvoir des opérations en faveur du logement d'urgence,
- Décliner les actions fixées par les documents de cadrage,
- Décliner les programmes de lutte contre la précarité énergétique.

Animation du réseau des acteurs locaux de l'aménagement, du développement durable et de l'habitat :

- Impulser et piloter un dispositif de veille et d'observation,
- Capitaliser et animer les échanges sur les projets et les expériences innovantes,
- Organiser des dispositifs de concertation et de participation sur les projets de l'EPCI,
- Organiser et animer des partenariats,
- Représenter l'EPCI auprès des comités de pilotage et des groupes techniques,
- Promouvoir les modes d'action publique et mettre en œuvre des outils de communication,
- Informer les acteurs locaux sur les modalités d'aide et d'accompagnement des projets,
- Négocier, formaliser et suivre des contrats de coopération et des conventions.

Légende : I : Initiation P : Pratique M : Maîtrise E : Expertise

COMPETENCES SPECIFIQUES

Connaissances	I	P	M	E
Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques en matière d'aménagement urbain, d'environnement, de planification et d'habitat				X
Modalités de financement et montage juridique des opérations d'aménagement				X
Réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement : foncier, droit des sols, habitat-logement, environnement				X
Règles et attributions de la maîtrise d'ouvrage publique, en SEM et SPL				X
Pilotage, contrôle des contrats et bilans d'opérations (CRAC, etc...)				
Réglementation relative aux mobilités, transports et déplacements				X
Architecture et fonctionnalités des bases de données en information géographique				X
Excellente connaissance des enjeux de territoire et de société				X
Culture du développement et de l'aménagement du territoire				X
Instances et processus de décision de la collectivité et des institutions				X
Finances et fiscalité locales				X
Techniques de négociation et de communication				X
Ingénierie de la concertation				X
Méthodes et outils d'observation, d'analyse et de prospective				X
Techniques de formalisation des stratégies				X
Traitement et analyse des données				X

DIRECTEUR(TRICE) DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA PLANIFICATION, ET DE L'HABITAT

Génie technique et génie urbain (VRD, bâti, etc.)				X
Savoir-faire	I	P	M	E
Méthode d'analyse et de diagnostic en matière d'aménagement urbain et d'habitat				X
Méthodes et outils d'observation et de prospective				X
Négocier et faire valider des programmes d'études et projets d'aménagement				X
Coordonner les différents projets et prestataires				X
Dispositifs et méthodes de participation des habitants				X
Développer des logiques de coproduction de l'action publique				X

ACTIVITES SECONDAIRES

- Développement du volet « approche environnementale » liée à la transition écologique, et adaptation au changement climatique
- Échanges réguliers avec les élus et élus et la direction générale,
- Communication permanente avec les collaborateurs,
- Coordination avec les services foncier, mobilité, eau, assainissement, économie, tourisme, finances, les services techniques et environnement, etc.,
- Acteur de la démocratie participative,
- Relations avec les partenaires et les réseaux professionnels : agences d'urbanisme, chambres consulaires, État, CAUE, SEM, SPL/SPLA, etc.

TECHNICITE

Encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière d'actions liées au développement et à l'aménagement de la collectivité.

CONDITIONS D'EXERCICE

<u>Lieu d'affectation</u> : Siège (Le Crayon).	<u>Bureautique</u> : Poste de travail, Logiciels métier, Téléphone mobile.	<u>Certification/Brevet/Permis</u> : Permis B.	<u>Conditions particulières</u> : Gestion du temps arythmique : horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service public Astreintes.
---	---	---	--